



SCP 149.02 Carrosserie

Indemnité complémentaire de chômage temporaire

Les ouvriers (h/f) qui relèvent de la sous-commission paritaire 149.02 Carrosserie, ont droit aux indemnités complémentaires attribuées par le Fonds de sécurité d'existence de la carrosserie.

Avez-vous droit à une indemnité complémentaire?

Vous avez été mis en chômage temporaire pour raisons économiques ou pour force majeure par l'employeur dans le secteur carrosserie (sous-commission paritaire 149.02) et avez droit à une indemnité de chômage temporaire. En tant qu'ouvrier avec un contrat de travail à temps plein ou à temps partiel, vous avez droit à cette indemnité complémentaire, quels que soient votre âge ou votre ancienneté.

Faut-il introduire une demande d'indemnité complémentaire?

Pour simplifier un maximum la procédure, ACV-CSC METEA a fait en sorte que le paiement de l'indemnité complémentaire se fasse automatiquement sans que vous deviez remplir de formulaire (et ce jusqu'à la fin de la crise).

Les paiements pour le mois de mars seront versés sur votre compte dans le courant du mois de mai et ceux qui concernent le mois d'avril dans le courant du mois de juin.

A combien s'élève l'indemnité complémentaire?

L'indemnité complémentaire de chômage temporaire s'élève à **11,64 euros par jour pour un emploi à temps plein** (dont sera prélevé un précompte professionnel de 26,75%). Si vous ne travaillez pas à temps plein, votre indemnité complémentaire est calculée sur base d'un demi-jour de chômage. Elle s'élève à 5,82 euros par jour. L'indemnité complémentaire est octroyée en complément de l'allocation de chômage officielle.

Cette indemnité complémentaire de 11,64 euros/jour de votre secteur reste valable. Elle s'ajoute à l'indemnité complémentaire générale de 5,63 euros/jour, attribuée dans le cadre de l'allocation de chômage temporaire pour force majeure suite au coronavirus.

Que devez-vous encore faire vous-même?

La seule chose qu'il vous reste à faire est de transmettre votre **numéro de compte** au Fonds social des Entreprises de carrosserie.

Faites un login sur "Sefocam" (<https://www.sefocam.be/bankaccount>) et introduisez le numéro de compte qui convient.

Il n'est PAS possible de transmettre votre n° de compte par téléphone ou par e-mail!